

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	19

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aline MERIAU à M. Frédéric MURA, Mme Mariline BOUCLET à Mme BLANLUET Magali, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, M. Jean-Philippe LECOINTE, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, Mme Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

Date de la convocation

8 décembre 2023

Date d'affichage

8 décembre 2023

A été nommé secrétaire : Mme Aurore YANG

Objet de la délibération

1 Achat public

1-1 Marchés Publics

1-1-1 Délibération qui autorise à signer les contrats

Vu le Code des marchés publics ;
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la délibération n°2023-069 du 19 octobre 2023 qui autorise M. le Maire à lancer la consultation,

À la suite du schéma directeur, la réhabilitation du poste de refoulement de l'Evangile étant prioritaire, une consultation a été lancée.

2023-091- Choix d'une
entreprise pour la
réhabilitation du poste de
refoulement de l'Evangile

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 novembre 2023 qui propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise SOGEA Nord-Ouest,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe BAUMY, adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

et publication ou notification

17/12/2023

- **APPROUVE** le choix de la Commission « d'appel d'offres »,
- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise SOGEA Nord-Ouest pour un montant de 103 901 € HT soit 124 681.20 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de régler toutes les formalités administratives nécessaires.

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Aurore YANG



Le Maire,
Frédéric MURA

